

Rapport d'activité du Réseau de
Développement Technologique

2000



sommaire

Editorial	3
Préambule	5
Actions communes	7
 Réflexion stratégique	7
 Enquête sur les besoins	8
 Communication	8
Initiatives régionales	9
 Echanges interrégionaux	9
 Echanges inter-organismes	10
 Recherches de compétences	10
 Prospection - suivi	10
Activités du réseau	11
 Les visites	11
 Visites et fiches de visites	12
 Formation	12
 Prestations technologiques réseau	12
 Autres outils d'intervention	13
Partenariats	15
 Régions	15
 Artisanat	16
 Autres maillages	16
Cohérence nationale	17
Chiffres clés 2000	19



éditorial

Les Réseaux de Diffusion Technologique oeuvrent sur le terrain des petites entreprises, et plus particulièrement celles qui sont peu familiarisées avec les intervenants technologiques en région et les systèmes d'aides publiques qu'elles assimilent volontiers à un « maquis administratif ».

Sans avoir créé de structure supplémentaire, mais avec le souci constant de trouver le bon interlocuteur pour répondre aux besoins exprimés par le chef d'entreprise, les animateurs des RDT tissent un maillage de plus en plus présent et actif auprès des Pme.

Ce travail et cette organisation, qui s'écartent des schémas administratifs classiques, rassemblent les énergies au service d'un objectif : le développement technologique des entreprises.

Conscients de cette dynamique et modestes devant l'ampleur du défi, les animateurs ont eu à cœur de professionnaliser leur démarche au cours de l'année 2000.

Leurs travaux de réflexion ont ainsi porté sur leur positionnement, le recueil et l'écoute des besoins des entreprises et la communication externe.

C'est ainsi que les RDT deviennent, en accord avec leur mission, les Réseaux de Développement Technologique.

Michel Guilbaud
Directeur Général Adjoint



préambule

L'année 2000 a été pour les Réseaux de Diffusion Technologique l'occasion d'impulsions et de changements importants.

Les Réseaux de Diffusion Technologique sont une initiative des ministres chargés de la Recherche et de l'Industrie. En 1989, ces ministres ont demandé aux intervenants régionaux, en matière de technologie, de proposer aux Pme-Pmi, peu familiarisées avec les réseaux d'innovation, un service cohérent, diversifié et réactif afin de leur permettre d'identifier un besoin, de construire un projet et de trouver les spécialistes nécessaires. Dès le départ, les Conseils Régionaux, conscients de l'importance des enjeux, se sont associés à cette initiative de façon paritaire.

Pour remplir leur mission, les intervenants régionaux (CEA, laboratoires, centres techniques, réseaux consulaires, Drire, DRRT, délégations régionales de l'Anvar,...) disposent d'un outil simple, que chaque membre peut prescrire, la Prestation technologique réseau (PTR), une subvention plafonnée à 5 000 euros HT (ou 32 797,85 francs HT).

Dès le mois de janvier de l'année 2000, l'ensemble des animateurs a conduit une réflexion sur leur métier, avec l'aide de consultants spécialisés. Cette recherche d'une plus grande professionnalisation a permis de développer la dimension stratégique de cette réflexion. Et afin de ne pas en rester à des généralités, l'aboutissement de ce travail a été de définir le positionnement des RDT et les services adaptés qu'ils pouvaient proposer. Plusieurs réseaux régionaux ont ensuite décliné ce programme à leur niveau et avec leurs spécificités.

Une application concrète de ce travail en commun avait déjà été lancée en 1999, avec l'enquête sur les besoins des entreprises vus par les RDT. Cette opération pilote, menée par six réseaux, avait permis de présenter au Comité National des conclusions très appréciées. L'extension à douze régions s'est faite pendant l'année, en associant la quasi totalité des RDT à la réflexion sur l'amélioration et l'évaluation des données recueillies.

La fin de l'année a permis de lancer un sujet important de réflexion et de propositions pour tous les réseaux : la communication externe. C'est un chantier qui démarre tout juste. Il se poursuivra en 2001 et ses conclusions traduiront la nouvelle image que les RDT souhaitent promouvoir.

Ces actions, menées par plusieurs ou par tous les réseaux, n'ont pas arrêté le flux de nombreuses initiatives régionales, avec le souci grandissant de capitalisation d'expériences.

Parmi les événements nationaux, il faut tout d'abord saluer le lancement par les partenaires régionaux du 22^{ème}, et dernier, réseau métropolitain. Depuis le mois de juin, l'Ile-de-France a confié à l'association Mégalèse le support juridique du RDT. Une convention pluriannuelle, annexe au Contrat de Plan Etat Région, prévoit le financement de cette mission, à parité entre l'Etat et la Région. La couverture du territoire de la métropole est ainsi complète.

Dans le même temps, pour huit autres RDT, l'année 2000 fut une année de transition avec le changement d'animateur, voire de toute l'équipe. Pour plusieurs autres, une étude a été menée sur l'organisation, les missions et les statuts de leur association-support. Ce point est très important, quand l'association a plusieurs activités autres que le RDT. Cette multiplicité peut entraîner des difficultés, voire des conflits d'intérêts. Il a donc été nécessaire de rester très attentif à la situation et au positionnement des animateurs.

Enfin, l'année 2000 a vu la solennité des 10 ans des RDT, dans le cadre du Sitef à Toulouse. Elle a permis de faire évoluer le Cahier des Charges National des réseaux et d'annoncer la mise en place du Conseil National des Réseaux de Diffusion Technologique, véritable instance d'orientation et de proposition avec une représentation des entreprises et des organismes de recherche, sensiblement élargie.

actions communes

Réflexion stratégique

Comme cela était annoncé dans le rapport d'activités 1999 et à la suite du séminaire des 13 et 14 janvier 2000 à Sète, il a été décidé d'approfondir les thèmes dégagés : le métier d'animateur et la cible des entreprises visitées.

Appuyé sur des intervenants professionnels, qui ont aidé le groupe à prendre le recul nécessaire et à bien reformuler tout ce qui avait été débattu, l'ensemble des animateurs a pu mieux définir les quatre domaines d'activité stratégiques, objet de la mission des RDT : demandes des entreprises, animation effet-réseau, connaissance de l'offre technologique, appui à la politique de développement économique. Chacun de ces domaines comprend plusieurs actions, lesquelles s'exercent au bénéfice de personnes ou d'organismes définis. Il importe pour chacune d'entre elles de mesurer les atouts des RDT et l'attractivité de l'action en question.

Cet exercice a permis de mieux cerner la cohérence des quatre domaines pour tous les réseaux, tout en respectant leur déclinaison plus fine au niveau de chaque région. Ceci a nécessité une créativité et une opiniâtreté certaines, afin de parvenir à un résultat d'ensemble et concret. Deux documents qui listent les actions des réseaux suivant ces quatre domaines, et qui précisent la typologie des entreprises-clients, ont été produits par le groupe (cf annexe, pages 42-43) et servent de référence à tous.

Cet effort commun de meilleure définition des missions communes et stratégiques a donc eu un impact important pour accélérer la reconnaissance du travail fait par les réseaux au contact des Pme, et en particulier dans la réponse à leurs besoins.

Enquête sur les besoins

Cette opération avait déjà été menée en 1999. Elle concernait six régions et a fait l'objet de deux communications, la première devant le Comité de Suivi et la deuxième à l'occasion de l'anniversaire des dix ans des RDT. Le travail effectué a permis d'aboutir à une vision collective des besoins exprimés. Ce passage d'une « addition » de regards régionaux à un regard collectif de six régions (et demain de toutes) est une grande évolution dans le comportement des réseaux.

Parmi les observations faites, il faut noter que quelle que soit l'origine des prospecteurs (généralistes, technologiques ou prestataires potentiels), tous les types de besoins ont été recueillis. Autrement dit, les prospecteurs n'ont pas travaillé uniquement pour leur structure d'appartenance.

C'est aussi un signe de l'effet réseau sur le terrain et une évolution qualitative du travail. Enfin, les besoins exprimés par les PME sont autant de nature technologique que de nature plus générale.

Cette première étape a permis de faire évoluer la méthode de recueil des besoins et des données venant des entreprises. La quasi totalité des régions a été associée à cette évolution de façon à ce que cette méthode soit véritablement celle de tous les réseaux. Ainsi, pour les données de l'année 2000, ce sont 12 régions qui participent à l'enquête (Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Champagne- Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Rhône-Alpes).

Une conséquence de ce travail en commun a été de pousser les animateurs à vérifier que leurs outils de recueil de données permettaient une consolidation cohérente. Une expertise extérieure a permis de choisir un système d'extraction de données commun à tous, de préférence à l'imposition d'un matériel unique. Cette évolution importante est loin d'être achevée, et relève plus encore de comportements par rapport au traitement des informations que de simples questions de matériels. Elle a déjà permis d'introduire la notion de vision globale de l'entreprise dans la nouvelle version du Cahier des Charges National.

Communication

Parmi les recommandations de l'étude nationale d'évaluation des RDT, deux étaient relatives à la communication. Il semblait donc logique, après avoir pris le temps de mieux cerner les domaines d'activité stratégique, et au moment où l'extension de l'enquête sur les besoins des entreprises recueillait un intérêt certain de la part de nos partenaires, de mieux faire connaître et reconnaître le travail des réseaux.

Cette préoccupation a été simultanément celle du Comité National de Suivi et celle des animateurs. Plusieurs séances de travail de chaque groupe ont permis de dégager plusieurs sujets, qui seront menés à terme au cours de l'année 2001 et présentés au Conseil National des RDT pour les acter. Suite aux conclusions de l'étude d'évaluation de 1999, citons la mise en place d'un numéro d'appel unique, sorte de SVP Technologies, qui serait diffusé très largement à tous les partenaires (y compris les mairies, les experts comptables,...). D'autre part, l'évolution du logo RIDT permettrait de mieux prendre en compte le travail réalisé en matière de positionnement stratégique. Enfin, l'organisation de manifestations nationales, réunissant les membres des réseaux et leurs partenaires, serait un levier intéressant pour diffuser les principes et l'organisation, qui font l'originalité et l'efficacité de ces dispositifs.



initiatives régionales

L'important travail de réflexion mené par les animateurs sur les thèmes développés plus haut n'a pas tari le flot des initiatives régionales, au contraire il l'a probablement nourri. Celles-ci ont principalement porté sur les échanges d'expériences, mises en relations et sur le suivi des actions.

Echanges interrégionaux

Un thème s'est rapidement imposé : la formation. En effet, après avoir dispensé les connaissances de base nécessaires aux membres des réseaux, il est apparu évident que des thèmes plus pointus ne feraient pas obligatoirement le « plein ». D'autre part, des stages communs sont aussi un lieu favorable d'échanges d'expériences. Aussi, une solution se met en place dans plusieurs ensembles de régions (Nord, Est, Sud-Ouest, Centre-Ouest) : le catalogue commun des formations. Une autre solution plus ponctuelle est la formation commune sur un sujet précis (Limousin et Poitou-Charentes autour de la notion de projet d'entreprise).

Un second sujet, qui fait l'objet d'une rubrique sur le site extranet du RIDT, est le transfert d'expérience. Ceci permet de dupliquer une manifestation ou de faire connaître des connaissances accumulées sur un sujet. Le premier cas s'est présenté entre Pays-de-la-Loire et Champagne-Ardenne autour des journées COFREND. Le second cas a été développé par différents RDT (Limousin : « best practices » vers l'Europe, Bretagne : CD de méthodologie pour la mise en place d'un réseau avec l'Irlande, l'Islande et Pise, Basse-Normandie : méthodes sur la maîtrise de l'information avec plusieurs RDT).

De façon plus large, il existe un transfert permanent d'expériences entre le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie et Champagne-Ardenne d'une part, l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté et la Bourgogne d'autre part. Cet échange prend une forme plus aboutie tous les deux ans à l'occasion d'un Campus d'Été qui réunit outre les trois premières régions, l'Île-de-France et les deux Normandie. Enfin, il faut signaler l'organisation de prospections communes, autour d'un thème précis, entre l'Aquitaine et le Limousin d'une part et dans les régions de l'Est d'autre part. Les Assemblées Générales des associations sont aussi l'occasion de faire connaître des expérimentations différentes, comme cela s'est fait entre l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon et le Limousin.

☐ Echanges inter-organismes

Outre la participation aux différents comités régionaux, techniques ou thématiques qui sont le fait de la plupart des animateurs, il faut signaler l'organisation d'événements et l'échange d'informations. Plusieurs manifestations ont été organisées par ou avec le concours des RDT. Ainsi, le Forum Performance et Technologie en Bourgogne, Innovact en Champagne-Ardenne, Micronora en Franche-Comté, le Sitef en Midi-Pyrénées. Des journées thématiques ont aussi permis cet échange avec d'autres organismes en Aquitaine, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Lorraine et Poitou-Charentes. Enfin, les informations sont de mieux en mieux échangées entre organismes publics, afin de démultiplier l'effet réseau tout en respectant la confidentialité. C'est le cas de plusieurs réseaux et en particulier en Ile-de-France où un protocole informatique se met en place.

☐ Recherches de compétences

Dans de nombreux cas, les informations recueillies auprès des entreprises font état de recherches de compétences, de besoins non satisfaits. Le travail en réseau régional permet de répondre à un bon nombre de ces demandes. C'est l'objet de ce qui est appelé, suivant les régions, recherche de compétences ou mise en relations. Cette activité est diffuse dans tous les RDT, mais son importance ne cesse de croître et elle est aussi un signe supplémentaire de leur apport à la résolution de ces questions. Il importera de mieux définir le contenu de ce domaine, avant de pouvoir l'utiliser comme facteur d'évaluation. Cependant, actuellement plus de la moitié des équipes régionales mentionne son importance.

Il y a deux facettes à cette activité : d'une part les demandes de compétences reçues par un réseau et diffusées auprès de ses partenaires régionaux, d'autre part les recherches de compétences envoyées par ce même réseau auprès de ses collègues des autres régions. Dans le premier cas, il y a une à deux réponses connues par demande, dans la région. Dans le deuxième cas, il y a 5 à 6 réponses connues par recherche au plan national.

Une autre façon de mesurer ce travail est de savoir combien de visites d'entreprises sont suivies de mises en relations ou de recherches de compétences. Suivant les régions, cela peut aller de 30 à 80 %. Enfin, quand le nombre de ces actions est

comptabilisé, il va d'une cinquantaine à près de quatre cents.

Il est donc important de mieux définir ce domaine, car il occupe une part non négligeable de l'activité des RDT et il semble un paramètre valable de la mesure du travail régional et interrégional.

☐ Prospection - suivi

Cet aspect faisait l'objet des trois premières conclusions de l'étude d'évaluation de 1999 et il a toujours été au centre des préoccupations des animateurs.

Actuellement, il y a une prospection explicite et affichée pour 17 réseaux, et dans les autres, il y a soit des groupes de travail sur ce sujet, soit des outils pour favoriser une prospection coordonnée. Parmi ces 17, il y a un plan explicite de visites dans 14 RDT (régional, départemental ou thématique), et cela ne pose de problèmes que dans un seul cas. Pour les 3 réseaux qui n'ont pas de plan explicite, il existe des réunions correspondantes, souvent à l'échelon local. La rémunération de cette prospection n'existe toujours qu'en Lorraine et Rhône-Alpes, avec des modalités différentes.

Mais ce travail d'approche et de rencontre des Pme ne répondrait qu'à une partie de leur attente, s'il n'était suivi d'une évaluation a posteriori des actions menées. Depuis plusieurs années, un questionnaire de suivi est envoyé à chaque bénéficiaire de PTR, dans l'année qui suit l'exécution de celle-ci. Les résultats (voir annexe page 23) font ressortir une bonne satisfaction tant sur la qualité de la prestation que sur les coûts.

Au delà de ces questionnaires, pratiqués par tous les RDT, plusieurs ont éprouvé le besoin de mener des enquêtes plus approfondies (Auvergne, Pays de Loire et Poitou-Charentes). Une autre façon de traiter cette question a été de constituer des « équipes projets » pour suivre et faire aboutir les demandes (Basse-Normandie). Enfin en Rhône-Alpes, l'action "projet de territoire" engagée en partenariats avec les acteurs locaux, et qui associe diagnostic de territoire, stratégie de développement et programme d'actions pluriannuel est issue de ces opérations de suivi dans les contrats d'objectifs. La prise en compte de ces questions de prospection et de suivi par tous les réseaux, avec des initiatives variées, est une preuve que leur action a toujours dépassé la simple attribution d'aides publiques.

activités du réseau

Les visites

La réponse aux besoins exprimés par les entreprises, et plus particulièrement celles qui ne sont pas familiarisées avec leur environnement technique et institutionnel, est la principale raison d'être des Réseaux de Diffusion Technologique. Dans cette intention, tous se sont organisés pour la prospection, ce qui a été décrit précédemment, et pour les visites des entreprises. Celles-ci ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de tous les animateurs.

Les anomalies relevées dans le tableau (page 21) concernent l'Ile-de-France dont l'activité en ce domaine n'a pas été véritablement opérationnelle en 2000, le Centre et la Corse où l'absence d'animateur pendant plusieurs mois n'a pas permis de procéder à cette évaluation. Pour tous les autres RDT, les visites, dont le nombre est en hausse, ont donné lieu, dans la plupart des cas, à une fiche de visite. Le contenu de ces dernières, encore variable, tend vers une homogénéisation certaine, sous l'influence du travail mené dans le groupe « besoins des entreprises » en particulier. Les visites restent en majorité effectuées par des « généralistes » des réseaux et la répartition est sensiblement la même que l'année précédente.

Visites et fiches de visites

Ces généralistes qui viennent d'être mentionnés, font partie des membres prospecteurs des RDT. En effet, dans chaque réseau régional, il existe des conseillers interfaces de divers organismes publics et para-publics, intervenant dans le transfert technologique ou le développement économique. Adhérant au code de déontologie du Réseau, ils acceptent de participer à une mission commune de service public : l'identification des besoins technologiques d'un nombre croissant de Pme.

Une deuxième catégorie de membres a également sa place au sein des RDT : ceux qui ne font pas ou peu de prospection, mais qui peuvent néanmoins contribuer à la mission du réseau et surtout mieux la faire connaître.

Pour clarifier les engagements respectifs, une distinction entre deux modes d'implication a été progressivement définie et introduite dans la plupart des RDT. Un code de déontologie spécifique a été rédigé à l'attention des membres « associés ».

De manière globale, les 1 634 membres actuels du Réseau incluent 376 membres associés et 1 258 prospecteurs. Les évolutions constatées dans plusieurs réseaux résultent d'un recentrage volontaire, effectué à l'occasion du renouvellement des codes de déontologie. Dans quelques cas, la transition prolongée, au moment du changement d'animateur, a pu entraîner une légère désaffection locale (cf annexe page 22).

Formation

Chaque Réseau régional propose à ses prospecteurs et membres associés un choix de formations centrées sur des aspects méthodologiques transversaux, ou à caractère plus spécifiquement technologique. En 2000, les formations ont été regroupées suivant trois grands thèmes :

- Le métier de prospecteur qui regroupe le diagnostic, la communication, la gestion de projet,
- Les domaines transversaux complémentaires (marketing, finances,...),
- Les domaines techniques.

Ces grands thèmes ont pu être traités de façon régionale stricte mais, de plus en plus, on assiste à une mise en commun des offres de formation entre plusieurs RDT voisins. Ceci est vérifié surtout lorsqu'une spécificité se fait jour, comme le

traitement de l'« intelligence économique » développé par la Basse-Normandie au sein de groupes de projets interdisciplinaires.

Le niveau quantitatif de l'activité formation 2000 est resté élevé, au même niveau que les deux années précédentes. On assiste à un recentrage sur le métier, lorsque l'on considère le nombre de jours multiplié par le nombre de participants (cf page 24). Ceci est en phase avec la mise en place de catalogues de formation communs à plusieurs régions, ainsi qu'il a été décrit précédemment.

Prestations technologiques réseau

Un des outils financiers des prospecteurs est la Prestation technologique réseau (PTR). C'est une aide incitative simple, mise à disposition par les délégations régionales de l'Anvar et plafonnée à 5 000 euros (H.T.) ou 32 797,85 F (H.T.), en subvention. Quelques Conseils régionaux mobilisent également des moyens pour financer cet outil (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Corse, Provence-Alpes-Côte-d'Azur), ou bien pour harmoniser leurs interventions préexistantes (Ile de France).

Par rapport à l'année précédente, il y a une légère progression en nombre (1 579 pour 1 534) et en montant (48,4 MF pour 45,6 MF T.T.C.). Le montant moyen d'une PTR n'a que modérément augmenté : 30 636 F. pour 29 646 F. en 1999. La dispersion des moyennes régionales est cependant plus forte.

Les cinq premières régions en nombres de prestations sont :

- Rhône-Alpes (17,67 %),
- Nord-Pas-de-Calais (8,55 %),
- Provence-Alpes-Côte-d'Azur (7,92 %),
- Midi-Pyrénées (6,78 %),
- Bretagne (6,21 %).

Ce qui est un reflet du poids des différentes régions.

La répartition est comparable aux années précédentes (cf. annexe page 25).

Les chiffres sont globalement identiques à 1999. Les prestations concernent majoritairement de petites entreprises. Plus de 90 % des entreprises bénéficiaires ont moins de 50 personnes (cf annexe page 26).

Pour la deuxième année, une distinction est faite entre l'activité de l'entreprise (qualifiée par les deux premiers chiffres du code NAF) et le domaine technologique de la PTR (cf. annexes pages 28-29, 30-31 et 44).

Dans les six domaines les plus importants, qui représentent 50 % du total des PTR, on note l'apparition de l'informatique en lieu et place de la fonderie en 1999.

Dans les six codes NAF les plus importants, qui représentent plus de 50 % du total des PTR, on note le nombre important d'entreprises ayant un code relevant du commerce et des services (26,8 %). Il s'agit souvent de petites entreprises évoluant vers le développement de produits propres.

Le taux d'autoprescription (cf. annexe page 34) évalue le taux de PTR prescrites par des prestataires potentiels. Ceci donne l'impression qu'il est important. En fait, il reste à peu près stable en nombre, mais c'est surtout le nombre de prescripteurs prestataires potentiels qui a diminué sensiblement. Par rapport au nombre total de PTR, l'autoprescription se situe à moins de 9 % , au même niveau que 1999.

Pour cet outil typique des RDT, l'aspect interrégional a son importance. En effet, il est de plus en plus fréquent de faire appel à un prestataire hors région, et dans de nombreux cas, c'est au membre du réseau de le trouver. Cet indicateur est aussi remonté à une valeur comparable à 1998 (cf page 35).

Autres outils d'intervention

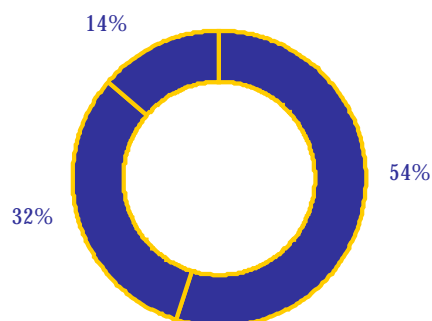
La PTR n'est pas le seul outil à disposition des réseaux. Dans plusieurs régions, la qualité du travail fourni et les relations de confiance établies avec les partenaires ont incité ces derniers à mettre d'autres moyens d'intervention à disposition. Ainsi, les conventions de recherche pour les techniciens supérieurs (Cortechs), qui permettent de subventionner l'embauche d'un Bac + 2 pour une Pme tout en restant en liaison avec son centre de formation, sont un levier intéressant et complémentaire de la PTR. Plusieurs RDT ont une action importante d'animation, de formation, voire d'instruction dans cette procédure (Auvergne, Champagne-Ardenne, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Ile-de-France, Picardie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes). Dans quelques cas, c'est l'association support qui mène cette action et non pas le réseau (Limousin, Pays-de-la-Loire).

Il existe aussi des possibilités de stages en entreprise pour les jeunes. Plusieurs régions en ont confié l'animation aux RDT (Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Basse-Normandie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur).

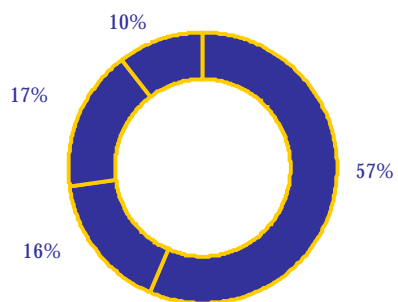
Enfin, la région Rhône-Alpes met à la disposition du réseau un fonds d'expertise et un fonds de consultants, qui permettent de donner un éclairage rapide à des questions encore peu formulées.

Et de la même façon, en Bourgogne, sur fond de l'Etat; la prestation conseil technologique remplit le même office.

Les visites et fiches de visites



- Généralistes 54 %
- Interfaces technologiques 32 %
- Prestataires technologiques 14 %

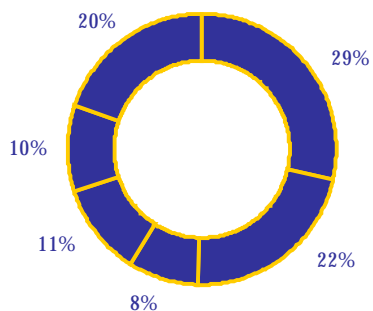
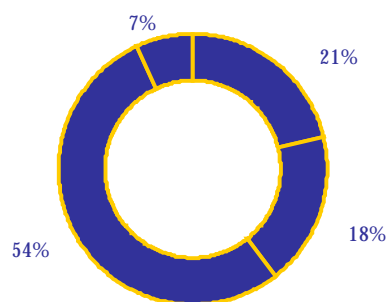


Répartition par taille d'entreprise

- < 10 57 %
- 10 à 19 16 %
- 20 à 49 17 %
- > 49 10 %

Répartition par prestation

- 1^{er} brevet 21 %
- Essais 18 %
- Etudes 54 %
- Ist 7 %

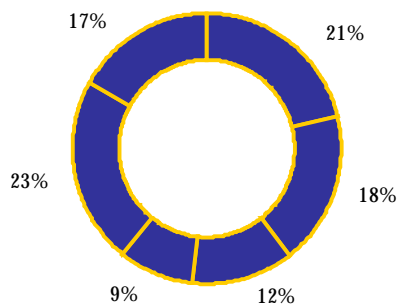


Répartition domaines technologiques

- Agro-alimentaire 29 %
- Mécanique machine-outils 22 %
- Etudes-conseils et autres 20 %
- Informatique 11 %
- Produits grand public 10 %
- Electronique 8 %

Répartition Activité NAF des entreprises

- Code 51 23 %
- Code 15 21 %
- Code 74 18 %
- Code 28 17 %
- Code 29 12 %
- Code 45 9 %



partenariats

Régions

Chaque Réseau est très largement ancré dans sa région, à travers ses partenaires et ses membres, son association-support, et son financement.

Les Conseils Régionaux participent activement au financement et au pilotage des Réseaux régionaux. Certains Réseaux mobilisent des fonds européens (ex : fonds FEDER) pour compléter leur financement et démultiplier leurs actions. Le renouvellement des Contrats de Plan Etat-Région a été l'occasion d'échanges entre partenaires de l'Etat et de la Région sur les missions, les objectifs et les moyens mis en œuvre. Il a permis d'aboutir à un financement pluriannuel, dans le cadre des CPER ou de conventions annexes, dans la quasi totalité des régions. Au delà de cette participation financière importante, on assiste de plus en plus à l'intensification des relations. C'est un signe de reconnaissance du travail de terrain des RDT auprès des très petites entreprises, et de son utilité comme outil de développement régional.

Les autres partenaires habituels du RDT sont l'ensemble des organismes impliqués en région dans la diffusion technologique ou le développement économique, relevant de l'Etat ou de la Région ou de structures para-publiques ou collectives (Chambres Consulaires, CTI,...).

Les personnels de ces partenaires se retrouvent à différents niveaux dans le fonctionnement et l'organisation en région du Réseau de Diffusion Technologique : dans le comité de pilotage, dans le comité d'orientation, lorsqu'il existe, dans le conseil d'administration de l'association support du Réseau. Plusieurs régions ont institué une rotation dans la présidence du Comité de Pilotage Régional (Auvergne, Limousin, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes).

Ces partenaires sont également actifs comme prospecteurs ou membres associés du Réseau.

Artisanat

Les entreprises cibles du RDT sont également les entreprises artisanales. Celles-ci sont soutenues et accompagnées par un Réseau national propre à l'artisanat : le Réseau de Diffusion Technologique de l'Artisanat animé conjointement par la Direction de l'Artisanat et l'Institut Supérieur des Métiers. Un maillage réunit étroitement les deux Réseaux.

Le Réseau de l'artisanat dispose de conseillers en développement technologique travaillant dans un pôle d'innovation, une chambre régionale de métiers ou une organisation professionnelle nationale membre. Les conseillers des pôles et chambres des métiers sont également membres du RDT de leur région.. Les Conseillers en développement technologique, à la fois membres du RDT et du Réseau de l'Artisanat, ont pour leur part prescrit 96 Prestations Technologiques Réseaux en 2000. Plusieurs rencontres entre les deux réseaux ont eu lieu, soit au sein de l'ISM, soit dans le cadre des réunions des animateurs RDT.

Autres maillages

Les RDT sont à même d'articuler leur action avec celle d'autres réseaux, pour élargir les services proposés aux entreprises. Cela a été le cas depuis le début avec les détachés CEA au sein de l'Anvar.

Cette articulation entre réseaux prend deux formes principales. La plus immédiate et spontanée est la participation d'un membre à deux réseaux distincts, ce qui lui permet de mobiliser les ressources de ces deux réseaux. On peut citer, par exemple, des réseaux nationaux spécialisés tels que NOVELECT, ARIST, CTI,... des réseaux européens (CRI) ou des réseaux de niveau infra-régional (RDE). Une articulation plus volontariste et organisée est mise en place dans quelques régions pour renforcer les relations entre offre de compétences publiques (recherche, Universités) et RDT (cf Rhône-Alpes, ou relations GRAVIR-RDT en Basse-Normandie ou encore avec les responsables de l'enseignement technique dans plusieurs régions).

Ces nombreux maillages ont permis une rencontre nationale, en mai à Lyon, avec les responsables académiques de l'enseignement technique. D'autre part, ils ont pu favoriser le changement d'implantation d'un RDT, près de l'incubateur et de la représentation régionale du CETIM (Champagne-Ardenne).



cohérence nationale

Les ministères concernés par l'action du RDT (en charge de l'Industrie, de la Recherche, des PME et du Commerce et de l'Artisanat) ont choisi d'un commun accord l'Anvar, pour assurer l'animation et le suivi du Réseau. Le RIDT, appelé maintenant Cellule Nationale des RDT, assure cette mission en concertation active avec ces partenaires nationaux.

Les rencontres régulières au sein du Comité de Suivi d'une part, et avec les animateurs d'autre part, ont permis une mise en place des évolutions recommandées par l'évaluation nationale, de façon cohérente et participative. C'est ainsi qu'ont pu être menés les travaux sur la réflexion stratégique, sur les besoins des entreprises et sur la communication présentés au début de ce rapport.

D'autre part, grâce à l'animation plus importante du site extranet des RDT, plusieurs outils ont pu être diffusés largement. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut citer :

- Guide d'entretien
- Guide de contacts
- Annuaire des compétences
- Serveur de l'offre
- Qualification et évaluation des visites
- Qualification et évaluation des PTR

Ces outils de gestion permettent à tous de profiter des expériences tentées et réussies. On peut y ajouter les listes de visites, paramètres importants des bases de données régionales. Beaucoup de réseaux ont leur propre site régional et les liaisons avec l'extranet des RDT sont de plus en plus nombreuses.

La cohérence nationale s'est aussi manifestée à l'occasion de la solennité des 10 ans des RDT. Cet anniversaire a été fêté dans le cadre du SITEF. Il a permis de faire le point sur les travaux engagés à la suite de l'évaluation nationale. Un prix des PTR a été organisé, qui a distingué quatre très petites entreprises, dont les projets ont abouti à un développement significatif de leur activité.

Il s'agit de la société RBM, pour la mise au point d'une bière artisanale (Franche-Comté). La société Novortho (Aquitaine) a déposé un brevet français sur une nouvelle prothèse du genou. La société Simon (Rhône-Alpes) a déposé un brevet français au sujet d'une porte de four de cuisson à paroi froide. La Compagnie Lainière du Tarn (Midi-Pyrénées) a mis au point un procédé de dégraissage des peaux lainées.

Enfin, la cohérence nationale s'est traduite par la publication du nouveau cahier des charges (cf. annexe, pages 36 à 41) qui a été rendu officiel au mois d'octobre. Cette nouvelle version a permis de prendre en compte les évolutions sensibles des réseaux, en matière notamment d'approche globale et de suivi des entreprises. Les travaux menés actuellement préparent les évolutions ultérieures. La mise en place du Conseil National des RDT, organe de proposition et d'évaluation, permettra d'accroître la lisibilité et la légitimité de l'action des réseaux.

Au travers de toutes ces activités, qu'il s'agisse de celles menées par l'ensemble des RDT, de celles conduites grâce aux nombreuses initiatives régionales, ou enfin de celles induites par les maillages actifs, une évolution qualitative devient de plus en plus apparente. Le travail effectué par les réseaux auprès des PME, et particulièrement les plus traditionnelles, commence à être reconnu. Au delà de la simple distribution d'aides publiques, l'animation régionale les positionne comme un outil de développement au service des régions. Cette évolution peut être un objectif pour les prochaines années.



chiffres clés 2000

- ❑ 22 régions
- ❑ 1 258 propositions et 376 membres associés
- ❑ 23 210 visites d'entreprises qui ont donné lieu à des échanges d'informations au sein du Réseau et dont 18 015 ont abouti à une fiche de visite
- ❑ 1 579 Prestations technologiques réseau (PTR) pour un montant de 48 374 KF, soit un montant moyen de 31 KF
- ❑ 53,69 % de ces prestations sont des études techniques, 18,17 % des essais, 21,16 % des prestations de propriété industrielle et 6,97 % des études d'information scientifique et technique
- ❑ 56,29 % des entreprises visitées ont moins de 10 personnes et 89,68 % ont moins de 50 personnes
- ❑ les secteurs d'activité des entreprises ayant bénéficié d'une prestation sont principalement des secteurs traditionnels (agroalimentaire, mécanique-machines outils,...) comme les années précédentes. Les six premiers secteurs représentent environ la moitié des PTR prescrites. Les domaines technologiques concernés correspondent au « métier » de l'entreprise pour la très grande majorité, comme on peut le voir par la correspondance entre les deux tableaux « domaines d'activité » et « domaines technologiques »
- ❑ 80,87 % des PTR ont été prescrites par des membres du réseau, non prestataires potentiels, essentiellement les organismes consulaires (38 %)
- ❑ le taux d'auto-prescription limité aux prestataires potentiels a augmenté, mais en fait, c'est le nombre de ces derniers qui a fortement diminué
- ❑ le nombre de prestations ayant fait appel à un prestataire situé hors de la région d'appartenance de l'entreprise est remonté à 27,61 %.



annexes

Visites et fiches de visites	21
Prospecteurs et membres associés	22
Suivi des Prestations technologiques réseau	23
Modules de formation	24
Prestations technologiques réseau, répartition par région	25
Prestations technologiques réseau, répartition par taille d'entreprise	26
Prestations technologiques réseau, répartition par prestation	27
Domaines technologiques des prestations technologiques réseau, par région	28
Activité NAF des entreprises, par région	30
Types de prestataires, répartition par type et par région	32
Prestations technologiques réseau, répartition par prescripteurs	33
Autoprescription par les prestataires potentiels	34
Prestations interrégionales	35
Cahier des charges des RDT	36
Les missions des RDT déclinées en quatre domaines stratégiques	42
Typologie des entreprises	43
Les divisions de la nomenclature NAF	44
Liste des animateurs	45



Visites et fiches de visites en nombre et par répartition

Régions	Nombre de fiches	Répartition des fiches de visites			Nombre de visites
		Généralistes	Interfaces technologiques	Prestataires technologiques	
Alsace	377	145	190	42	2 235
Aquitaine	823	381	208	234	823
Auvergne	1 990	1 012	978	0	1 990
Bourgogne	415	346	0	69	415
Bretagne	1 211	697	248	266	1 211
Centre	0	0	0	0	556
Champagne-Ardenne	235	170	15	50	235
Corse	0	0	0	0	0
Franche-Comté	736	534	58	144	736
Ile-de-France	0	0	0	0	0
Languedoc-Roussillon	2 724	100	2 624	0	2 724
Limousin	340	279	61	0	340
Lorraine	554	75	154	325	554
Midi-Pyrénées	1 277	731	98	448	3 437
Nord-Pas-de-Calais	799	459	160	180	1 242
Basse-Normandie	968	387	387	194	1 142
Haute-Normandie	179	106	45	28	179
Pays-de-la-Loire	1 437	898	359	180	1 437
Picardie	185	102	28	55	185
Poitou-Charentes	1 348	1 120	32	196	1 348
PACA	265	183	32	50	269
Rhône-Alpes	2 152	2 152	0	0	2 152
Totaux	18 015	9 877	5 677	2 461	23 210



Prospecteurs et membres associés
répartition par région

Régions	Prospecteurs		Membres associés	
	1999	2000	1999	2000
Alsace	62	57	21	32
Aquitaine	73	73	55	58
Auvergne	55	56	0	1
Bourgogne	28	30	15	13
Bretagne	108	108	0	0
Centre	67	54	0	0
Champagne-Ardenne	43	44	44	46
Corse	45	42	0	0
Franche-Comté	50	50	0	0
Ile-de-France	0	75	0	0
Languedoc-Roussillon	35	35	0	0
Limousin	46	42	58	22
Lorraine	29	29	6	6
Midi-Pyrénées	99	101	0	0
Nord-Pas-de-Calais	108	89	29	35
Basse-Normandie	56	52	29	38
Haute-Normandie	69	80	23	24
Pays-de-la-Loire	69	68	47	62
Picardie	45	50	28	28
Poitou-Charentes	38	36	11	11
PACA	60	49	0	0
Rhône-Alpes	60	38	0	0
Total	1245	1258	366	376



Suivi des prestations technologiques réseau
répartition par région

Régions	Qualité				Coût			
	1	2	3	4	1	2	3	4
Alsace	0	1	6	6	0	5	8	0
Aquitaine	1	2	16	15	3	0	0	28
Auvergne	0	1	6	7	0	1	7	6
Bourgogne	0	0	7	17	0	3	2	11
Bretagne	2	1	36	37	3	1	56	16
Centre	0	1	3	25	0	0	0	0
Champagne-Ardenne	0	0	0	0	0	0	0	0
Corse	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-Comté	0	3	17	17	3	0	22	12
Ile-de-France	0	0	0	0	0	0	0	0
Languedoc-Roussillon	0	0	5	80	5	10	45	25
Limousin	0	0	3	2	0	0	4	1
Lorraine	0	2	9	3	0	4	9	1
Midi-Pyrénées	8	13	193	269	34	65	316	69
Nord-Pas-de-Calais	1	0	30	40	0	2	52	17
Basse-Normandie	0	0	0	2	0	0	1	1
Haute-Normandie	3	0	15	23	2	5	28	6
Pays-de-la-Loire	1	1	21	12	1	4	23	7
Picardie	0	6	25	15	1	1	31	12
Poitou-Charentes			4	4		1	4	3
PACA	2	5	60	58	0	12	86	27
Rhône-Alpes	1	9	73	66	3	19	79	46
Totaux	19	45	529	698	55	133	773	288



Modules de formations

répartition par région et par métier

Régions	Métier (communication, diagnostic, gestion projet)			Transversaux complémentaires (marketing, finances)			Techniques ou technologies		
	nombre de modules	nombre de jours	jours x participants	nombre de modules	nombre de jours	jours x participants	nombre de modules	nombre de jours	jours x participants
Alsace	5	12	147	0	0	0	0	0	0
Aquitaine	2	3	30	4	7	82	1	2	76
Auvergne	3	3,5	42,5	1	1	12	2	2,5	25
Bourgogne	2	2	30	2	2	30	0	0	0
Bretagne	1	2	16	3	8	98	1	2	20
Centre	4	8	72	1	2	18	0	0	0
Champagne-Ardenne	3	5	73	1	1	15	1	1	10
Corse	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-Comté	1	2	26	1	1	12	0	0	0
Ile-de-France	2	4	30	3	4	36	2	3	36
Languedoc-Roussillon	2	3	84	2	2	26	0	0	0
Limousin	2	3	66	3	4,5	-	6	5	-
Lorraine	5	11	97	0	0	0	1	1	10
Midi-Pyrénées	1	1	11	1	1	36	6	6,5	94
Nord-Pas-de-Calais	3	6	70	3	7	58	1	2	23
Basse-Normandie	11	20	171	4	7	41	0	0	0
Haute-Normandie	3	6	19	6	12	16	0	0	0
Pays-de-la-Loire	3	5	50	2	4	36	0	0	0
Picardie	3	6	114	0	0	0	1	2	18
Poitou-Charentes	2	2	13	0	0	0	2	3	22
PACA	1	2	20	3	1,5	34	3	1,5	17
Rhône-Alpes	2	4	90	1	2	14	3	3	30
Totaux	61	110,5	1271,5	41	67	564	30	34,5	381



Prestations technologiques réseau
répartition par région

Régions	1999	2000	Année 2000				
			% du total	Evolution en nombre	Evolution en %	Montant total en KF	Montant moyen en KF
Alsace	59	62	3,93	3	5	1618	26
Aquitaine	112	79	5,00	-33	-29	2595	33
Auvergne	32	34	2,15	2	6	1004	30
Bourgogne	47	67	4,24	20	43	1933	29
Bretagne	100	98	6,21	-2	-2	2976	30
Centre	57	69	4,37	12	21	1897	27
Champagne-Ardenne	30	33	2,09	3	10	766	23
Corse	12	8	0,51	-4	-33	124	15
Franche-Comté	42	46	2,91	4	10	1332	29
Ile-de-France	-	3	0,19	-	-	118	39
Languedoc-Roussillon	91	85	5,38	-6	-7	2629	31
Limousin	43	31	1,96	-12	-28	898	29
Lorraine	72	65	4,12	-7	-10	2135	33
Midi-Pyrénées	108	107	6,78	-1	-1	3619	34
Nord-Pas-de-Calais	98	135	8,55	37	38	4075	30
Basse-Normandie	40	38	2,41	-2	-5	1124	30
Haute-Normandie	44	60	3,80	16	36	1918	32
Pays-de-la-Loire	75	77	4,88	2	3	2599	34
Picardie	46	36	2,28	-10	-22	1130	31
Poitou-Charentes	66	42	2,66	-24	-36	1178	28
PACA	128	125	7,92	-3	-2	4076	33
Rhône-Alpes	232	279	17,67	47	20	8631	31
Totaux	1534	1579	100,00	42	3	48374	31



Prestations technologiques réseau
répartition par taille d'entreprises

Régions	<10	%	10 à 19	%	20 à 49	%	>49	%	Total
Alsace	27	42,90	11	16,94	9	13,87	16	25,81	62
Aquitaine	44	55,70	14	17,72	12	15,19	9	11,39	79
Auvergne	17	50,00	3	8,82	7	20,59	7	20,59	34
Bourgogne	38	56,72	12	17,91	12	17,91	5	7,46	67
Bretagne	59	60,20	10	10,20	14	14,29	15	15,31	98
Centre	39	56,52	16	23,19	9	13,04	5	7,25	69
Champagne-Ardenne	16	48,48	3	9,09	8	24,24	6	18,18	33
Corse	6	75,00	2	25,00	0	0,00	0	0,00	8
Franche-Comté	22	47,83	8	17,39	10	21,74	6	13,04	46
Ile-de-France	2	66,67	1	33,33	0	0,00	0	0,00	3
Languedoc-Roussillon	60	70,59	15	17,65	9	10,59	1	1,18	85
Limousin	23	74,19	4	12,90	4	12,90	0	0,00	31
Lorraine	38	58,46	9	13,85	13	20,00	5	7,69	65
Midi-Pyrénées	68	63,55	16	14,95	16	14,95	7	6,54	107
Nord-Pas-de-Calais	61	45,19	20	14,81	40	29,63	14	10,37	135
Basse-Normandie	14	36,84	9	23,68	9	23,68	6	15,79	38
Haute-Normandie	24	40,00	9	15,00	14	23,33	13	21,67	60
Pays-de-la-Loire	33	42,86	12	15,58	12	15,58	20	25,97	77
Picardie	20	55,56	8	22,22	7	19,44	1	2,78	36
Poitou-Charentes	28	66,67	5	11,90	8	19,05	1	2,38	42
PACA	81	64,80	22	17,60	15	12,00	7	5,60	125
Rhône-Alpes	169	60,57	51	18,28	40	14,34	19	6,81	279
Total % du total	889	56,29	260	16,44	268	16,95	163	10,32	1579



Prestations technologiques réseau
répartition par prestation

Régions	1er brevet	%	Essais	%	Etudes	%	Ist	%	Total
Alsace	24	39,00	18	29,00	17	27,00	3	5,00	62
Aquitaine	15	18,99	17	21,52	46	58,23	1	1,27	79
Auvergne	12	35,29	7	20,59	14	41,18	1	2,94	34
Bourgogne	18	26,87	10	14,93	29	43,28	10	14,93	67
Bretagne	25	25,51	29	29,59	37	37,76	7	7,14	98
Centre	16	23,19	20	28,99	24	34,78	9	13,04	69
Champagne-Ardenne	13	39,39	4	12,12	13	39,39	3	9,09	33
Corse	1	12,50	1	12,50	6	75,00	0	0,00	8
Franche-Comté	18	39,13	8	17,39	17	36,96	3	6,52	46
Ile-de-France	0	0,00	3	100,00	0	0,00	0	0,00	3
Languedoc-Roussillon	17	20,00	8	9,41	60	70,59	0	0,00	85
Limousin	5	16,13	8	25,81	18	58,06	0	0,00	31
Lorraine	9	13,85	6	9,23	46	70,77	4	6,15	65
Midi-Pyrénées	19	17,76	7	6,54	56	52,34	25	23,36	107
Nord-Pas-de-Calais	18	13,33	29	21,48	83	61,48	5	3,70	135
Basse-Normandie	2	5,26	7	18,42	20	52,63	9	23,68	38
Haute-Normandie	7	11,67	10	16,67	32	53,33	11	18,33	60
Pays-de-la-Loire	8	10,39	11	14,29	57	74,03	1	1,30	77
Picardie	8	22,22	9	25,00	19	52,78	0	0,00	36
Poitou-Charentes	14	33,33	11	26,19	14	33,33	3	7,14	42
PACA	11	8,80	29	23,20	78	62,40	7	5,60	125
Rhône-Alpes	74	26,52	35	12,54	162	58,06	8	2,87	279
Total	334	21,16	287	18,17	848	53,69	110	6,97	1579

Energie primaire	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	2	0	1	0	0	0	0	0	0	8
Electrotechnique	0	1	0	2	0	1	0	0	0	0	0	1	1	1	3	0	0	0	0	1	0	10	21
Thermique	0	0	1	1	3	3	0	0	0	1	0	0	1	5	1	0	0	1	0	0	1	5	23
Eau-effluents-déchets	0	4	0	0	3	0	1	0	0	0	3	0	0	4	6	0	1	1	0	0	0	6	29
Horlogerie-optique	0	0	1	0	0	0	1	0	4	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Bio médical	0	1	3	3	5	2	4	0	0	1	3	0	3	7	3	0	2	3	0	0	0	10	50
Mesure-contrôle	0	0	1	2	0	0	1	0	0	0	1	0	3	0	1	0	6	1	0	0	2	6	24
Appareils de laboratoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	3
Sécurité	1	0	0	2	0	3	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2	11
Electronique	5	0	1	3	2	5	0	0	1	0	11	1	2	5	3	2	2	2	0	1	9	9	64
Informatique	3	3	0	1	4	3	1	0	0	0	5	1	3	1	31	1	0	5	0	0	12	13	87
Automatisation	1	0	0	0	4	0	0	0	0	0	1	0	1	2	2	0	1	1	3	0	5	5	26
Offshore-spatial	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits grand public	0	7	0	1	4	3	2	0	4	0	1	0	3	5	14	1	0	1	3	5	0	24	78
Arts graphiques	0	2	0	2	0	3	0	0	1	0	2	0	2	4	1	2	0	0	0	0	0	9	28
Manutention	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	3	9
Emballage-conditionnement	0	2	3	2	7	2	1	0	0	0	1	0	0	0	3	1	1	3	0	0	0	5	31
Transport	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	7
Recherches connaissance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	0	12	0	16
Etudes-conseils et autres	14	2	0	3	2	4	0	0	8	0	1	1	3	0	0	4	16	24	2	8	51	10	153
Totaux	62	79	34	67	98	69	33	0	46	3	85	31	65	107	135	38	60	77	36	42	125	279	1571

*Du fait d'une absence d'animateur de plusieurs mois en Corse, la répartition correspondante n'a pu être faite.

41	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2
45	3	1	3	5	5	4	2	0	1	0	3	1	0	5	5	0	1	5	7	2	5	15	73	
46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
49	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
50	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	4	8	
51	6	11	2	4	10	8	4	0	6	1	7	2	6	13	16	4	6	7	4	3	23	36	179	
52	1	2	2	3	5	1	2	0	1	1	6	0	4	4	2	3	3	3	1	0	8	12	64	
54	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	2	1	0	0	0	0	1	0	3	11	
59	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
60	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	
62	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
63	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	3	
64	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
65	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
70	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
71	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	1	1	0	7	
72	2	0	0	0	2	1	2	0	0	0	2	0	1	1	7	1	2	1	1	0	6	11	40	
73	1	0	0	0	2	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	0	0	1	1	1	1	2	14	
74	3	13	2	6	8	10	1	0	4	0	9	5	8	6	20	4	4	4	3	4	17	25	156	
80	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5		
85	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5		
90	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0	0	1	5	
91	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
92	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	2	3	11		
93	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2	1	2	10		
Autre	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	4	0	0	0	0	10	
Total	62	79	34	67	98	69	33	0	46	3	85	31	65	107	135	38	60	77	36	42	125	279	1571	

* Du fait d'une absence d'animateur de plusieurs mois en Corse, la répartition correspondante n'a pu être faite.



Types de prestataires

répartition par type et par région

Régions	CEA	CRIT	Centre Technique	Labo Rech. Public	ARIST	SRC	Ent. Services	Ent. Industr.	Lycée Technique	Autres	Total
Alsace	0	12	11	6	4	0	26	3	0	0	62
Aquitaine	0	14	10	9	1	0	37	6	0	2	79
Auvergne	0	0	2	0	1	0	27	1	0	3	34
Bourgogne	0	4	5	4	6	0	32	10	1	5	67
Bretagne	0	0	25	0	3	0	56	9	4	1	98
Centre	0	3	7	5	9	0	35	4	1	5	69
Champagne-Ardenne	0	4	7	1	2	0	7	0	0	12	33
Corse	0	0	1	0	0	0	7	0	0	0	8
Franche-Comté	0	3	5	4	1	0	25	5	1	2	46
Ile-de-France	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	3
Languedoc-Roussillon	0	3	2	13	0	0	54	8	5	0	85
Limousin	0	0	3	2	4	0	8	10	0	4	31
Lorraine	0	15	2	2	1	0	30	1	1	13	65
Midi-Pyrénées	0	33	10	3	4	0	33	13	0	11	107
Nord-Pas-de-Calais	0	18	9	2	3	0	62	4	1	36	135
Basse-Normandie	0	8	15	4	2	0	9	0	0	0	38
Haute-Normandie	0	8	12	9	1	0	29	1	0	0	60
Pays-de-la-Loire	0	0	14	4	3	0	34	11	7	4	77
Picardie	1	0	3	0	0	0	17	6	0	9	36
Poitou-Charentes	0	2	6	1	3	0	14	8	2	6	42
PACA	0	3	20	0	12	0	67	9	0	14	125
Rhône-Alpes	1	1	35	39	3	0	159	38	2	1	279
Total des PTR	2	131	204	109	63	0	768	149	25	128	1579
<i>% total</i>	<i>0,13</i>	<i>8,28</i>	<i>12,89</i>	<i>6,92</i>	<i>4,01</i>	<i>0,00</i>	<i>48,64</i>	<i>9,44</i>	<i>1,58</i>	<i>8,11</i>	<i>100</i>



Prestations technologiques réseau

répartition par prescripteurs

Régions	Total	Prescripteurs non prestataires									Prescripteurs prestataires potentiels						
		Anvar	CCI	C. Métier	CRITT G.	DRIRE	DRET	Ens. Sup	Autres	Total	Ens. Sup	ARIST	CEA	Centre T.	CRITT S.	Autres	Total
Alsace	62	11	13	0	0	3	2	0	20	49	5	1	0	3	4	0	13
Aquitaine	79	17	5	20	1	3	0	1	11	58	1	1	0	1	7	11	21
Auvergne	34	2	17	2	8	0	0	0	5	34	0	0	0	0	0	0	0
Bourgogne	67	20	27	0	0	3	0	1	0	51	0	3	11	1	1	0	16
Bretagne	98	12	27	14	3	2	0	2	13	73	0	3	2	20	0	0	25
Centre	69	12	36	0	0	3	0	0	1	52	0	9	0	0	7	1	17
Champagne-Ardenne	33	5	8	0	0	1	0	2	6	22	0	4	0	5	2	0	11
Corse	8	0	0	0	1	0	0	0	6	7	0	0	0	1	0	0	1
Franche-Comté	46	14	8	1	3	0	0	0	4	30	0	8	3	1	1	3	16
Ile-de-France	3	0	0	0	0	1	0	0	2	3	0	0	0	0	0	0	0
Languedoc-Roussillon	85	2	0	2	27	0	0	54	0	85	0	0	0	0	0	0	0
Limousin	31	10	5	6	0	1	0	0	7	29	0	1	1	0	0	0	2
Lorraine	65	2	9	3	0	0	0	0	13	27	0	0	0	0	26	12	38
Midi-Pyrénées	107	28	52	3	0	1	5	0	6	95	0	1	3	0	8	0	12
Nord-Pas-de-Calais	135	32	26	0	18	19	1	0	7	103	15	0	0	3	12	2	32
Basse-Normandie	38	1	2	6	5	2	0	0	1	17	1	2	1	11	5	1	21
Haute-Normandie	60	23	10	0	0	0	0	3	9	45	1	0	0	7	7	0	15
Pays-de-la-Loire	77	14	18	1	0	3	0	0	33	69	0	1	0	3	4	0	8
Picardie	36	7	17	3	0	1	0	0	1	29	0	0	2	0	0	5	7
Poitou-Charentes	42	13	19	6	0	0	0	0	3	41	0	0	0	0	1	0	1
PACA	125	13	3	3	0	4	0	0	58	81	0	9	0	7	28	0	44
Rhône-Alpes	279	0	202	26	46	0	3	0	2	279	0	0	0	0	0	0	0
Total des PTR	1579	238	504	96	112	47	11	63	208	1279	23	43	23	63	113	35	300
<i>% total</i>	<i>100</i>	<i>15,07</i>	<i>31,92</i>	<i>6,08</i>	<i>7,09</i>	<i>2,98</i>	<i>0,70</i>	<i>3,99</i>	<i>13,17</i>	<i>81,00</i>	<i>1,46</i>	<i>2,72</i>	<i>1,46</i>	<i>3,99</i>	<i>7,16</i>	<i>2,22</i>	<i>19,00</i>
<i>% total prescripteurs</i>		<i>18,61</i>	<i>39,41</i>	<i>7,51</i>	<i>8,76</i>	<i>3,67</i>	<i>0,86</i>	<i>4,93</i>	<i>16,26</i>	<i>100,00</i>	<i>7,67</i>	<i>14,33</i>	<i>7,67</i>	<i>21,00</i>	<i>37,67</i>	<i>11,67</i>	<i>100,00</i>



**Autoprescription par les prestataires
potentiels**
répartition par région

Régions	1999 en %	2000 en %	Nombre de PTR
Alsace	57,14	100,00	13
Aquitaine	18,75	19,05	4
Auvergne	0,00	0,00	0
Bourgogne	0,00	0,00	0
Bretagne	0,00	48,00	12
Centre	20,00	29,41	5
Champagne-Ardenne	70,00	54,55	6
Corse	60,00	0,00	0
Franche-Comté	13,33	18,75	3
Ile-de-France	-	0,00	0
Languedoc-Roussillon	0,00	0,00	0
Limousin	0,00	0,00	0
Lorraine	28,57	47,37	18
Midi-Pyrénées	9,52	33,33	4
Nord-Pas-de-Calais	77,78	90,63	29
Basse-Normandie	80,95	95,24	20
Haute-Normandie	76,92	93,33	14
Pays-de-la-Loire	40,00	25,00	2
Picardie	85,71	57,14	4
Poitou-Charentes	0,00	0,00	0
PACA	53,33	11,36	5
Rhône-Alpes	0,00	0,00	0
Total	32,49	46,03	139



Prestations interrégionales

répartition par région

Régions	1999 en %	2000 en %	Nombre de prestations
Alsace	15,25	17,74	11
Aquitaine	16,96	31,65	25
Auvergne	50,00	52,94	18
Bourgogne	46,81	44,78	30
Bretagne	0,00	0,00	0
Centre	50,88	53,62	37
Champagne-Ardenne	3,33	27,27	9
Corse	66,67	75,00	6
Franche-Comté	66,67	67,39	31
Ile-de-France	-	66,67	2
Languedoc-Roussillon	32,97	31,76	27
Limousin	44,19	22,58	7
Lorraine	19,44	20,00	13
Midi-Pyrénées	0,00	18,69	20
Nord-Pas-de-Calais	17,35	14,81	20
Basse-Normandie	35,00	47,37	18
Haute-Normandie	65,91	46,67	28
Pays-de-la-Loire	0,00	5,06	3,9
Picardie	36,96	61,11	22
Poitou-Charentes	0,00	57,14	24
PACA	21,09	20,80	26
Rhône-Alpes	18,53	20,79	58
Total	22,29	27,61	436

Octobre 2000

Cahier des Charges
des Réseaux de Diffusion Technologique

Validé par le Comité de Suivi
à la suite de l'évaluation nationale de 1999

Un référentiel commun pour mieux répondre aux besoins du terrain..

Parmi les différents outils à disposition des 22 réseaux de diffusion technologique (RDT), le cahier des charges est celui qui les fédère.

Chacun d'entre eux étant né dans un contexte, avec une histoire et une composition différentes, chacun oeuvrant sur des terrains disparates et inégaux, il était important que tous et chacun puissent disposer d'un référentiel commun.

Un premier amendement au cahier des charges initial avait été fait à la suite de la Consultation nationale sur la recherche de 1994. Cinq années plus tard, au moment où la quasi-totalité des régions bénéficiaient de la présence d'un RDT, et dans le sillage des recommandations du rapport Guillaume, il devenait nécessaire de procéder à une opération d'évaluation des réseaux. Cette étude, effectuée en 1999, a permis de mieux connaître les acquis, et les domaines possibles de progression. Parmi les recommandations, des précisions dans le cahier des charges méritaient d'être faites, afin de mieux correspondre aux attentes des entreprises en matière de soutien dans leur démarche de diffusion et de développement technologique.

Ce sont ces précisions qui font l'objet de cette nouvelle version dudit cahier des charges. Elles s'inscrivent dans un souci général exprimé tant par les membres et animateurs des RDT que par les ministères chargés de leur tutelle : la réponse aux besoins des entreprises. Compte tenu des travaux menés sur ce sujet par les RDT, travaux qui ne sont pas encore terminés, leurs conclusions amèneront à enrichir à nouveau le cahier des charges dans le courant de l'année 2001.

La plupart du temps, l'expression de ces besoins n'obéit pas à une formulation académique. Et cela nécessite d'adopter une approche globale des Pme-Pmi surtout pour les plus petites. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit d'entreprises peu familiarisées avec les dispositifs publics de soutien au développement. De la même façon et dans un objectif d'optimisation des moyens, et de soutien plus continu des entreprises, il est important qu'une coordination de la prospection et du suivi des actions continue de se développer.

Enfin, une telle initiative nécessairement multiforme doit respecter à la fois la diversité correspondant aux différentes situations régionales et avoir aussi le souci d'une cohérence nationale. Au-delà de l'action de la Cellule d'animation du Réseau interrégional, placée au sein de l'Anvar, la mise en place d'un Comité national (de pilotage) permettra de tenir compte de ces deux impératifs et de mieux faire connaître et reconnaître la mission des RDT.

1. Mission et objectifs

Le Réseau de Diffusion Technologique a pour mission, en regroupant les acteurs publics et parapublics régionaux, de proposer aux entreprises un ensemble homogène d'interlocuteurs pour faire émerger les besoins technologiques du plus grand nombre d'entreprises, au premier rang desquelles les plus petites d'entre elles, pour leur faciliter l'accès aux compétences les plus aptes à les satisfaire, et leur permettre d'intégrer la dimension technologique dans leur stratégie.

Pour remplir cette mission, les objectifs du Réseau de Diffusion Technologique (RDT) s'articulent prioritairement autour de l'appui aux entreprises, notamment celles peu familiarisées avec le partenariat technologique, pour :

- formaliser et développer leur demande technologique et leurs besoins associés, par la prospection et la sensibilisation,
- les aider à trouver les centres de compétence, publics ou privés, ainsi que les prestations les plus aptes à les satisfaire,
- leur faciliter l'accès aux soutiens publics disponibles,
- accompagner les entreprises qui le souhaitent dans le développement de leurs technologies.

Par ailleurs, le RDT pourra participer aux actions plus collectives de sensibilisation des PMI aux impératifs et aux opportunités de la technologie. Par technologie, on entend bien sûr tout ce qui est technique, mais aussi tout ce qui peut favoriser cette dernière (par exemple en termes d'adaptation, d'organisation,...).

En corollaire, le RDT apportera :

- **un appui aux opérateurs de la diffusion technologique pour :**
 - favoriser et stimuler les échanges et la collaboration entre les acteurs régionaux publics et parapublics par le travail en réseau. L'une des conséquences de ce travail sera d'optimiser la traçabilité des contacts avec les entreprises au niveau régional,
 - étendre leur support scientifique et technique au niveau national, voire européen, en participant au réseau maillé interrégional,
 - coordonner la prospection des entreprises d'activité industrielle,
 - contribuer à la progression du professionnalisme de chaque conseiller notamment par la formation en impliquant les organismes-employeurs.
- **un appui à la politique de développement économique pour :**
 - être un relais fédérateur de la mise en oeuvre des politiques régionales de la diffusion technologique, de l'innovation et du développement technologique,
 - contribuer à la cohérence nationale de la diffusion technologique à travers sa coordination interrégionale,
 - suivre notamment les Prestations Technologiques Réseau (PTR), aides financières aux entreprises mises à disposition du RDT par l'ANVAR.

L'action de service public du RDT, s'appuyant sur un effort de prospection, devra s'attacher à favoriser la diffusion technologique pour l'ensemble des entreprises régionales peu familiarisées avec le partenariat technologique, y compris dans les zones géographiques éloignées des centres ou dans les secteurs d'activité d'intensité technologique faible. Cette prospection sera en particulier tournée vers les petites entreprises.

2. Partenaires de l'action

Le Réseau de Diffusion Technologique est constitué de réseaux régionaux connectés au niveau inter-régional.

La mise en place et le fonctionnement du Réseau régional de Diffusion Technologique pourra associer notamment :

- la DRIRE, la DRRT, la délégation régionale de l'ANVAR, ainsi que les autres services régionaux de l'Etat compétents, en particulier le DRCA et le DRAF,
- le Conseil Régional, acteur du soutien au développement technologique des PMI,
- les chambres consulaires, les ARIST, et là où elles existent, les délégations régionales de l'AFNOR et de l'INPI,
- les établissements d'enseignement supérieur (universités, IUT, écoles d'ingénieurs) et les lycées techniques et professionnels,
- les organismes publics de recherche (CEA, CNRS, INRA, INSERM, CNET, etc...), les centres techniques, l'ADEPA, l'ADIT,
- les CRITT, les conseillers technologiques,
- les Centres de Ressources Technologiques,
- plus généralement les structures publiques, para-publiques, ou privées, spécialisées dans le transfert technologique et les fonctions d'interface.

Les prospecteurs membres du Réseau pourront ainsi appartenir aux organismes publics ou parapublics régionaux impliqués dans le transfert et la modernisation technologique : centres de ressources et interfaces technologiques, organismes consulaires, organismes publics d'appui au développement industriel.

Les prospecteurs sont signataires du Code de déontologie du Réseau de Diffusion Technologique, avec l'accord de leur propre organisme et de l'association - support du Réseau régional. L'engagement de l'organisme employeur devra être formalisé. Il pourra porter sur une allocation de temps ou la réalisation d'un certain nombre de contacts avec des entreprises dans le cadre d'un contrat d'objectifs avec le réseau.

3. Modalités de mise en oeuvre

▪ Fonctionnement régional

L'animation du Réseau régional sera prise en charge par une association - support, dans le cadre de conventions avec les financeurs de l'opération (notamment ANVAR, *Etat*, Conseil Régional). L'implication de l'association - support favorisera la synergie des différents prospecteurs, en constituant un point de rencontre pour les interlocuteurs très diversifiés présents dans le RDT. Elle sera un lieu neutre pour l'animation du réseau régional, sans prééminence d'un des acteurs, et en associant les industriels eux-mêmes, bénéficiaires finaux de la démarche de diffusion technologique. Son Président sera de préférence un chef d'entreprise de taille moyenne.

Le soutien apporté par les Pouvoirs Publics permettra de financer la mise en place et les actions d'un animateur régional du Réseau, chargé notamment de :

- organiser et coordonner la prospection des entreprises,
- diffuser au sein du RDT les informations utiles à la prospection et au suivi des contacts avec les PMI,
- développer les outils de communication et d'identification des appuis disponibles (mémento régional, guide des compétences, ...). Conformément aux conclusions de l'étude nationale d'évaluation, cette communication fera connaître le rôle et les actions des RDT. Elle s'appuiera aussi sur les systèmes d'information de type extranet,
- mettre en place les actions de formation nécessaires pour le professionnalisme des prospecteurs,
- assurer le suivi de l'action du Réseau, en lien avec le Comité de Pilotage régional du RDT et avec le Réseau interrégional.

Au sein du Réseau, un point focal sera directement accessible aux PME pour leur donner avec précision toute information relative aux aides techniques ou financières disponibles. Il orientera les entreprises dont les besoins lui seront signalés par un membre du Réseau. Pour assurer cette mission, le point focal sera placé auprès de l'animateur régional du RDT.

Pour soutenir l'action du RDT, l'ANVAR mettra à disposition ses aides à l'innovation, notamment sous formes d'aides aux services simplifiées .

Le CEA apportera son soutien au RDT, et pourra mettre à disposition des personnels du CEA. D'autres partenaires pourront apporter un soutien au fonctionnement du RDT.

▪ Réseau interrégional

Action privilégiant la proximité pour les entreprises, et reposant sur l'engagement de personnes, le RDT a comme moteurs les réseaux régionaux. Cette organisation permet en outre une adaptation de la structure et l'activité de chaque réseau régional aux spécificités du contexte.

La dimension interrégionale du RDT est néanmoins importante. Facteur de cohérence, elle doit favoriser :

- l'échange d'expériences et l'enrichissement des méthodes et savoir-faire des réseaux régionaux,
- la recherche de compétences correspondant aux besoins spécifiques d'une PMI pour lesquels une réponse régionale ne serait pas disponible,
- la mise en évidence de manière globalisée, des besoins technologiques des PMI.

La dimension inter-régionale du RDT sera soutenue par la Cellule d'animation du Réseau interrégional placée au sein de l'ANVAR.

▪ Pilotage et suivi de l'action

Démarche active, le fonctionnement du RDT doit intégrer des outils de suivi et d'évaluation pour permettre son pilotage. Les outils et méthodes du pilotage seront adaptés aux particularités des Réseaux de Diffusion Technologique :

- diversité régionale et cohérence nationale,
- réseaux de personnes, réunis autour d'objectifs communs pour une partie seulement de leurs actions, et sans relations hiérarchiques ou financières.

Au niveau régional, un Comité de Pilotage du Réseau définira les objectifs et actions à mettre en place, et en assurera le suivi. Son noyau est constitué par les institutionnels régionaux : DRIRE, DRRT, ANVAR, Conseil Régional,... Il est souhaitable que l'existence et les fonctions de ce Comité soient définies statutairement au niveau régional, surtout dans le cas où l'animation du RDT est prise en charge par une association assumant, par ailleurs, d'autres missions. Ce Comité doit néanmoins rester très léger pour être efficace.

Une note du 10 août 1999, cosignée par les ministères chargés de l'Industrie, de la Recherche et l'Anvar, précise le rôle de chacun des signataires ou de leurs représentants régionaux au sein des Comités de pilotage. Les DRIRE veillent à l'articulation des RDT avec les actions collectives, les RDE ; les DRRT avec l'offre de compétences ; les délégations régionales de l'Anvar avec les Conseils régionaux et la cellule d'animation du RIDT. Ces précisions doivent permettre : une meilleure implication des acteurs institutionnels au niveau de la prospection et de l'échange d'informations, et dans le développement de prospections ciblées.

Le Président de l'Association et l'animateur RDT doivent travailler en relation avec ce Comité.

Le Comité de Pilotage pourra confier à l'animateur RDT la tenue d'un tableau de bord régional comprenant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Ces tableaux de bord donneront des indications sur l'activité des Réseaux pris globalement, et des membres des Réseaux pour la part de leur activité

liée au RDT. Ils ne couvriront donc pas l'ensemble de l'activité de transfert technologique en région. Le tableau de bord comprendra notamment des indicateurs relatifs au volume d'activité (visite, projets aidés), à l'auto-prescription, à la circulation d'informations dans le réseau.

Il est impératif d'intégrer dans le suivi de l'activité une écoute des entreprises. Cette écoute s'appuiera sur :

- des indicateurs du tableau de bord,
- l'association d'industriels à la définition des objectifs du RDT,
- des enquêtes plus approfondies sur les attentes des PME par rapport au dispositif d'appui du Réseau, et sur l'impact de son action.

Au niveau national, un Comité National de suivi de l'opération RDT avait été défini à la fin de 1989. De manière complémentaire, un suivi plus léger et plus régulier sera assuré par un groupe de travail constitué des principaux acteurs nationaux concernés, notamment les Ministères chargés de l'Industrie et de la Recherche, en lien avec la coordination inter-régionale prise en charge par l'ANVAR.

Après plusieurs années de suivi réalisé par ce groupe de travail et suite à l'audit national d'évaluation de 1999, il est souhaitable de conforter cet aspect en mettant en place un Conseil National de Pilotage des RDT.

▪ **Financement du Réseau de Diffusion Technologique**

L'Etat et les Conseils Régionaux soutiendront de manière concertée le fonctionnement et l'animation du Réseau de Diffusion Technologique.

Les Conseils Régionaux ont aussi la possibilité de participer au financement des prestations technologiques réseau (PTR).

Il est également possible que les fonds structurels européens participent au financement des RDT et de leur action.

Sauf dispositions régionales particulières, les activités des prospecteurs dans le cadre du RDT ne font pas l'objet de financements spécifiques.

En ce qui concerne l'Etat, le financement sera assuré par les ministères chargés de l'industrie et la recherche, via une dotation à l'Anvar. Il couvrira la part Etat du financement du fonctionnement des réseaux régionaux, ainsi que les actions inter-régionales.

Abréviations :

RDT	Réseau de Diffusion Technologique
ADEPA	Agence Nationale pour le Développement de la Production Automatisée
ADIT	Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique
AFNOR	Association Française de Normalisation
ARIST	Agence Régionale de l'Information Scientifique et Technique
CRITT	Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle
PTR	Prestation Technologique Réseau

Les missions des RDT déclinées en quatre domaines stratégiques

Demandes des entreprises		Qui	Animation effet-réseau		Qui	Connaissance de l'offre technologique		Qui	Appui à la politique de développement économique		Qui
1.1	Sensibiliser les entreprises à la démarche technologique	Prospecteurs	2.1	Organiser la mise en réseau des acteurs du développement technologique	Membres Cellules R	3.1	Recenser l'offre technologique publique/privée	Cellules R Cellule N	4.1	Etre un relais fédérateur de la mise en œuvre des politiques régionales de diffusion technologique	Cellules R Collectif
1.2	Identifier les besoins technologiques dans le cadre d'une approche globale	Prospecteurs	2.2	Développer et proposer des outils méthodologiques communs	Cellules R Collectif	3.2	Diffuser cette offre technologique en collaboration avec les acteurs concernés	Membres Cellules R Collectif	4.2	Capter les tendances politico-économiques nationales et régionales	Cellules R Cellule N
1.3	Rechercher les compétences	Prospecteurs Cellules R Collectif	2.3	Mobiliser les ressources interrégionales au profit du développement économique local	Membres Cellules R Cellule N Collectif	3.3	Contribuer à structurer l'offre (aider à la maturation de l'offre,...)	Cellules R Cellule N	4.3	Participer à l'évaluation de la politique et des dispositifs régionaux destinés au développement technologique des entreprises	Cellules R Collectif
1.4	Accompagner les projets technologiques	Prospecteurs				3.4	Diffuser l'information et l'offre sur les aides publiques à caractère technologique	Membres Cellules R Collectif	4.4	Participer à l'élaboration des orientations politiques régionales en faveur de la technologie	Cellules R Collectif
1.5	Exploiter les besoins identifiés et observer les tendances régionales	Cellules R Collectif									

▷ Typologie des entreprises

Codification	Descriptif Entrepreneur/Entreprise	Sous-ensemble		Critères de classification
1	Bas ou faible niveau technologique Peu ouvert à la modernisation	A	Entrepreneur rétif	Faible intégration dans le milieu industriel Centré sur l'interne Technicien (savoir faire spécialisé, mono produit)
	Dirigeant plutôt en retrait Profil de technicien	B	Entrepreneur « attentiste »	Entreprise patrimoniale Raisonne « clients » plus que « marché »
2	Moyen niveau technologique Ouvert à la modernisation	A	Entrepreneur « attentiste » « réactif »	Intégration dans le tissu industrie Prise de risque Ouvert au partenariat Raisonne « marché »
	Dirigeant entreprenant Ouvert à l'innovation	B	Entrepreneur « pro-actif »	A un avantage concurrentiel Volonté de développer le commercial A un potentiel réel de développement A des projets, mais peu de stratégie
3	Les start-up Culture R & D forte Avantage concurrentiel lié à la technologie		Innovant technologique actif	Petite taille Besoins financiers très importants Difficulté à maîtriser la croissance Approche marketing commercial souvent négligée Destin : succès, absorption ou échec
4	PMI de bon niveau technologique Avec une politique de développement Ou sur un créneau actuellement porteur		Les entreprises structurées avec culture de R & D	La réflexion d'innovation existe Il y a des ressources affectées Couplage produit/procédé/service La croissance est maîtrisée La réponse aux besoins financiers est garantie
5	PMI autonomes vis à vis de leur développement, moyenne et grande			PMI avec niveau de réflexion stratégique avancée Disposant de ressources financières suffisantes Faisant du marketing Disposant de ressources ad hoc

Nota : Pour l'entrepreneur de type 1A ou 1B, on dira qu'il est d'autant plus « rétif » qu'il répond à l'ensemble des critères et « attentiste » dès qu'il ne répond pas à un des critères
 Pour les entreprises de type 2A ou 2B, l'entrepreneur est d'autant plus « pro-actif » qu'il répond à l'ensemble des critères et « réactif » dès qu'un critère lui manque
 Pour les entreprises de type 4, on dira que l'entreprise est d'autant plus structurée qu'elle répond à l'ensemble des critères retenus



Les divisions de la nomenclature NAF

01	Agriculture, chasse, services annexes
02	Sylviculture, exploitation forestière, services annexes
05	Pêche, aquaculture
10	Extraction de houille, de lignite et de tourbe
11	Extraction d'hydrocarbures, services annexes
13	Extraction de minerais métalliques
14	Autres industries extractives
15	Industries alimentaires
17	Industrie textile
18	Industrie de l'habillement et des fourrures
19	Industrie du cuir et de la chaussure
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois
21	Industrie du papier et du carton
22	Edition, imprimerie, reproduction
24	Industrie chimique
25	Industrie du caoutchouc et des plastiques
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
27	Métallurgie
28	Travail des métaux
29	Fabrication de machines et équipements
30	Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique
31	Fabrication de machines et appareils électriques
32	Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication
33	Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
34	Industrie automobile
35	Fabrication d'autres matériels de transport
36	Fabrication de meubles, industries diverses
37	Récupération
41	Captage, traitement et distribution d'eau
45	Construction
50	Commerce et réparation automobile
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce
52	Commerce de détail et réparation d'articles domestiques
55	Hôtels et restaurants
60	Transports terrestres
62	Transports aériens
63	Services auxiliaires des transports
64	Postes et télécommunications
65	Intermédiation financière
70	Activités immobilières
71	Location sans opérateur
72	Activités informatiques
73	Recherche et développement
74	Services fournis principalement aux entreprises
80	Education
85	Santé et action sociale
90	Assainissement, voirie et gestion des déchets
91	Activités associatives
92	Activités récréatives, culturelles et sportives
93	Services personnels



Les animateurs des Réseaux de Développement Technologique

Alsace

Philippe Jeandel
03 88 65 54 68
rta@alsace-technologie.fr

Aquitaine

Colette Amiel
05 56 15 11 70
action@action.asso.fr

Auvergne

Elie Fréry
04 73 28 85 24
rdt-auv@casimir.org

Bourgogne

Denis Marion
03 80 78 07 77
bourgogne.reseau@wanadoo.fr

Bretagne

Michel Kervoas
02 99 67 42 05
rdt@bretagne-innovation.tm.fr

Centre

Bernard Rosenzweig
02 38 69 80 96
brosenzweig@aritt.asso.fr

Champagne-Ardenne

Christophe Juppin
03 26 68 29 97
rdt@champagne-ardenne-tech.fr

Corse

Vanessa Santoni
04 95 10 12 44
rdt.corse@wanadoo.fr

Franche-Comté

Christine Morel
03 81 47 98 59
cmorel@fctt.asso.fr

Ile-de-France

Jacques Larrouy
01 44 61 72 30
contact@idf-tech.net

Languedoc Roussillon

Changement d'association

Limousin

Annick Simaunaud
05 55 42 60 81
rdtlim@mail.netsource.fr

Lorraine

Dominique Di Pino
03 87 36 16 16
attelor@cr-lorraine.fr

Midi-Pyrénées

Valérie Randé
05 62 11 51 99
rdt@miditech.net

Nord-Pas-de-Calais

Jean-Marie Pruvot
03 28 38 50 01
rdt@rdt5962.org

Basse-Normandie

Jean-Pierre Larcher
02 31 46 25 25
rdt@rdt-bn.org

Haute-Normandie

Patrice Buchicchio
02 35 88 41 68
rdthn@wanadoo.fr

Pays-de-la-Loire

Christophe Guillaume
02 51 84 98 50
rdt.paysdelaloire@wanadoo.fr

Picardie

Isaias Fernandez
03 22 91 77 48
rdt@rrdt-picardie.org

Poitou-Charentes

Changement d'association

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Daniel Dalby
04 88 66 01 00
dalby@mediterranee-technologies.com

Rhône-Alpes

Gérard Provost
04 72 60 00 52
provost.gerard@wanadoo.fr

Cellule d'Animation

Hervé Le Blanc
01 40 17 83 93
cellule-animation@ridt.org

RDT
Réseau de Développement Technologique

43, rue de Caumartin
75436 Paris Cedex 09
Tél. : 01 40 17 83 00
Fax : 01 40 17 85 69
Cellule-animation@ridt.org

Conception et réalisation : RDT

Août 2001